

35me Cours normal suisse de travaux manuels et d'école active à Soleure : du 12 juillet au 8 août 1925

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **54 (1925)**

Heft 5

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de sentiments, un amour du pays surtout, de la Gruyère, de la vallée de Bellegarde, qui lui a mérité justement l'attention de la presse et des écrivains de la Suisse allemande, la sympathie du public, le rapide écoulement d'une première édition. Nous souhaitons à cet émouvant, à cet élevant récit de continuer son succès et d'avoir des successeurs.

35^{me} Cours normal suisse de travaux manuels et d'Ecole active à Soleure

DU 12 JUILLET AU 8 AOUT 1925

La Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire organise ce cours avec l'appui financier de la Confédération et le haut patronage de la Direction du département de l'Instruction publique du canton de Soleure et y invite les instituteurs et institutrices suisses.

Le cours comprend *six divisions* : 1. *Cartonnage* (4^{me} à 6^{me} années scolaires) ; 2. *Menuiserie* (7^{me} à 8^{me} années scolaires) ; 3. *Travail sur fer* (7^{me} à 9^{me} années scolaires) ; 4. *Ecole active, degré inférieur* ; 5. *Ecole active degré moyen* ; 6. *Ecole active, degré supérieur*. Les *frais d'inscription* sont 25 fr. pour les trois premières et la sixième divisions, et 15 fr. pour les deux autres.

But du cours : Le *travail manuel*, enseigné pédagogiquement, développe l'intelligence et le corps de l'enfant, éveille l'esprit d'observation, exerce la main et donne de précieux renseignements pour l'orientation professionnelle des grands élèves. Le but du cours est de présenter aux participants une méthode sûre pour l'enseignement des travaux manuels et de montrer ce que peut être l'Ecole active. Voici, en quelques mots, le *programme des différentes divisions du cours d'école active* : *Degré inférieur* : L'étude des premiers nombres et leur représentation, l'étude de la langue, l'observation de la nature avec emploi de la table à sable, de bâtonnets, de jetons, de jeux éducatifs, etc. *Degré moyen* : De chercher un lien entre l'école et l'extérieur ; la nature et les hommes. Il a pour base l'observation de la nature, du travail des adultes, du développement de l'humanité. (Entretien d'un jardin scolaire, excursions scientifiques et géographiques, collections, modelage, dessin, etc.) *Degré supérieur* : Extrait du programme : chimie, électricité, optique, expériences à l'aide de petits appareils appropriés et combinables. Technologie : Connaissance des matières premières, du travail de nos industries par des visites de fabriques et d'ateliers, exercices à la table à sable, construction de reliefs. Les exercices sont faits par les participants eux-mêmes et les résultats en sont consignés par écrit et par le dessin.

Pour l'enseignement, on tient compte de la langue maternelle des participants. Le *choix de la division* est libre, mais on n'en peut suivre qu'une seule. Le *travail dure* 8 heures par jour, sauf le samedi, dont l'après-midi est libre. *L'inscription* se paie à la direction du cours, avant le 1^{er} juillet (compte de chèques postaux Va 1012, Soleure). *Les formulaires d'Inscription doivent être envoyés, jusqu'au 10 avril au plus tard, au département d'instruction publique de chaque canton.* Le directeur du cours, M. W. Gisiger, directeur des Ecoles, Soleure, donnera tous les autres renseignements désirés. Les participants feront eux-mêmes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention de leur canton ou de leur commune. Le directeur du cours indiquera chambre et pension aux participants

qui en feront la demande. Les renseignements détaillés, relatifs au cours, seront communiqués ultérieurement aux participants.

Les Soleurois feront de leur mieux pour rendre le séjour dans leur ville le plus agréable possible. Les participants, et tous ceux qui s'intéressent au cours, seront les bienvenus.



Communication de la Direction de l'Instruction publique

Nous rappelons au Corps enseignant une décision de la Conférence romande des Directeurs de l'Instruction publique en vertu de laquelle les éditeurs de *l'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse*, année 1924, offrent cet ouvrage par souscription aux instituteurs, institutrices, professeurs, membres des commissions scolaires, au prix net de 3 fr. au lieu de 6 fr., prix de librairie. La différence de prix est supportée par l'administration de l'Annuaire et par chacun des Départements de l'Instruction publique.

Les souscriptions, au prix de 3 fr., doivent parvenir à notre bureau qui les transmettra à l'éditeur pour service immédiat.

Fribourg, le 28 janvier 1925. *Le Conseiller d'Etat, Directeur,*
GEORGES PYTHON.

Avis aux abonnés

Nos abonnés sont instamment priés de verser, sans plus de retard, à notre Compte de Chèque N° II a 153, le montant de leur abonnement pour l'année courante. *L'Administration.*

Saint Thomas et la musique

Nous lisons dans le *Bulletin des Etudes* des Frères canadiens les conditions que saint Thomas d'Aquin exige du bon chanteur, conditions qu'on nous dit extraites d'un manuscrit de Pavie traitant « de l'art musical ».

Trois choses sont requises, déclare saint Thomas, d'un chanteur excellent : un bon organe, le sens de l'art, la pratique.

Or, trois choses sont nécessaires pour préparer et entretenir l'excellence de l'organe : chasser les mucosités du gosier, dilater la poitrine, bien ouvrir la bouche.

Trois autres choses contribuent au « rendu » artistique : donner de la voix, l'assouplir, chanter juste.

Trois choses enfin concernent la pratique : s'exercer fréquemment, s'exercer avec toute son attention et s'exercer avec énergie.

Trois fois trois font neuf.

